

Informations déclarant

Nom Prénom DEMARAIS ALINE
Adresse mail ademaraais@pep64.org

Périmètre retenu pour le calcul et la publication des indicateurs

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 251 à 999 inclus
Raison sociale ASS DEPARTEMENTALE DES PEP
Siren 775638661
Code NAF 88.99B - Action sociale sans hébergement n.c.a.
Adresse 9 RUE DE L ABBE GREGOIRE 64140 BILLERE

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2021
Date de fin de la période de référence 31/12/2021
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs 731

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par niveau ou coefficient hiérarchique en application de la classification de branche
Date de consultation du CSE 15/03/2022
Nombre de niveaux ou coefficients 32
Résultat final en % 0
Population envers laquelle l'écart est favorable -
Nombre de points obtenus 40

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)

Motif de non calculabilité Absence d'augmentations individuelles

Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions

Résultat final en % 1.98
Population envers laquelle l'écart est favorable femmes
Nombre de points obtenus 15

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Motif de non calculabilité Absence d'augmentations pendant ce congé

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	3
Sexe des salariés sur-représentés	femmes
Nombre de points obtenus	5

Niveau de résultat global

Total de points obtenus	60
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	65
Résultat final sur 100 points	Non calculable
Mesures de corrections prévues	-

Publication du niveau de résultat global

Date de publication	18/02/2022
Site Internet de publication	-
Modalités de communication auprès des salariés	BDES et site dédié à la dématérialisation des bulletins de paies